

**Projet de reconstruction du pont de Terrebonne sur  
la route 125 au-dessus de la rivière des Mille Îles**

**RÉPONSES AUX QUESTIONS DU  
COMITÉ DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE SAINT-FRANÇOIS**

**Direction de Laval–Mille-Îles  
19 juin 2006**

Le Comité de protection de l'environnement de Saint-François a adressé six questions au ministère des Transports du Québec à la suite de la soirée d'information concernant le projet de reconstruction du pont de Terrebonne sur la route 125 au-dessus de la rivière des Mille Îles. Voici les réponses du Ministère transmises au Comité.

#### **QUESTION 1**

**Malgré la surveillance du climat sonore durant les travaux tel qu'expliqué en page 196 (item 6.2.2), si des citoyens sont incommodés par le bruit des travaux, y aura-t-il une personne ou un organisme qui pourra facilement être joint pour y remédier (plan de communication) ?**

Le ministère des Transports offre le service *Inforoutière* qui permet aux citoyens de formuler une plainte, en tout temps, par téléphone au 1 800 355-0511 ou encore en visitant le site Internet suivant : [www.inforoutiere.qc.ca](http://www.inforoutiere.qc.ca). Les citoyens peuvent également contacter la Direction de Laval-Mille-Îles du ministère des Transports au numéro (450) 680-6330.

#### **QUESTION 2**

**Y aura-t-il du dynamitage lors des travaux ?**

Non. Le dynamitage sera interdit lors des travaux. Les travaux d'excavation de roc seront réalisés à l'aide de marteau piqueur de type « Tramac ».

#### **QUESTION 3**

**Durant les hivers 2006-2007 et 2007-2008 il y aura donc deux séries de piles dans la rivière. Y a-t-il un risque additionnel d'embâcle et si oui, quels moyens sont envisagés pour contrer ce risque ?**

Dans le cadre de la conception du pont et de l'étude d'impact, le Ministère a procédé à l'évaluation sur le plan hydraulique de plusieurs options en prenant en considération les périodes de débâcles. L'option retenue est celle dont le nombre de piles en rivière est le moindre et ces nouvelles piles sont dans le même axe que les anciennes piles. De plus, aucun batardeau ne sera présent en périodes hivernales et printanières dans la rivière.

Aussi, la situation des glaces sera sous surveillance afin d'agir avec diligence et, le cas échéant, mobiliser les équipes d'interventions appropriées.

#### **QUESTION 4**

**Quelle est la hauteur du nouveau pont par rapport à la hauteur du pont actuel ?**

Par rapport au pont actuel, le dessous des poutres est de 10 centimètres plus haut que les poutres du vieux pont. En ce qui concerne le niveau final du tablier du nouveau pont au centre de la rivière, il sera 35 centimètres plus haut que le pont actuel.

#### **QUESTION 5**

**Quel sera le tirant d'air en période de hautes eaux ayant une récurrence de 20 ans ?**

Le tirant d'air est de 1,15 mètre plus haut que le niveau des hautes eaux une fois dans 20 ans et de 0,6 mètre plus haut que le niveau une fois dans 100 ans.

#### **QUESTION 6**

**La rivière des Mille Îles à l'emplacement du pont est-elle navigable ?**

Oui. La rivière des Mille Îles, à la hauteur du pont de Terrebonne, est considérée comme navigable par Transports Canada. Comme le nouveau pont aura un dégagement semblable à l'ancien, rien ne devrait changer en ce qui concerne la navigation.